



COMMUNIQUE

Une révision de l'autorité parentale équitable pour les enfants

Le message relatif à la révision de l'autorité parentale approuvé hier par le Conseil fédéral met les enfants au centre des préoccupations. La Fédération suisse des familles monoparentales le salue, de même que la révision des dispositions sur la contribution d'entretien annoncée pour le premier semestre 2012, qui devra garantir que les enfants ne seront plus désavantagés selon l'état civil de leurs parents.

Cependant, la Fédération regrette fortement que le Conseil fédéral n'a pas, dans le cadre de la révision de l'autorité parentale, introduit un montant minimum pour les contributions d'entretien pour les enfants. Cette mesure efficace est nécessaire d'urgence pour les enfants de parents vivant séparés, particulièrement touchés par la pauvreté ; la FSFM continue à revendiquer avec force qu'elle soit réalisée rapidement.

Selon le message du Conseil fédéral, le pouvoir de décision parental revient en principe aux deux parents. En même temps les enfants obtiennent la protection revendiquée par la FSFM : en cas de divorce, le juge devra s'assurer que les parents remplissent les conditions requises pour exercer l'autorité parentale conjointe. Pour les parents non mariés non plus, l'attribution de l'autorité parentale conjointe ne sera pas automatique. En cas de désaccord, l'autorité de protection de l'enfant décidera à la demande d'un des parents.

Contribution d'entretien minimum revendiquée

La FSFM demande d'urgence qu'un montant minimum pour contributions d'entretien, correspondant à la rente orphelin simple maximale, à laquelle chaque enfant de famille monoparentale a droit, soit introduit dans le droit fédéral. Cette mesure peut être réalisée rapidement et sans complications, et elle est efficace, parce qu'en cas de besoin elle donne aux enfants concernés le droit à l'aide au recouvrement et à l'avance sur contributions d'entretien.

Les enfants de parents vivant séparés ont urgemment besoin d'aide : un quart des foyers monoparentaux sont pauvres. Les séquelles pour le développement et les chances d'avenir des enfants, engendrées par une enfance vécue dans la pauvreté, sont connues de longue date. Des études démontrent que des contributions d'entretien manquantes contribuent de manière décisive au risque élevé de pauvreté auquel les enfants de familles monoparentales sont exposés.

Renseignements:

Doris Agazzi, Coordinatrice Romandie, d.agazzi@svamv.ch, tél. 021 905 68 63 ou 079 687 64 58
Anna Hausherr, Secrétaire centrale, a.hausherr@svamv.ch, tél. 031 351 77 71 ou 079 758 94 48

Berne, le 18 novembre 2011